



SN PETULTEM

SN CTT

SN PAM

# Les règles de gestion pour les SACDD et TSDD ou le retour du troc

## Le rappel des événements :

Avec l'aide de certains syndicats, l'administration a imposé la fusion de corps entre les anciens contrôleurs et les Techniciens Supérieurs de l'Équipement dans le cadre du Nouvel Espace Statutaire (NES) dont l'allongement de carrière pour les agents est incontestable.

Comme l'avait dénoncé **Force Ouvrière**, sa mise en application, conséquence des décrets de 2012, a engendré d'importantes régressions et de vives inégalités de traitement pour les agents à l'image de l'abandon du concours du premier au troisième grade pour les SACDD (passage direct de la classe normal à classe exceptionnelle) ou pour ce qui concerne les TSDD la différence de montant de la prime de rendement et de service (PSR) selon le corps d'origine (confirmé par le décret du 10 juin 2013).

Ce n'est pas tout, lors de la réunion de « travail » – comme se plaît à le dire l'administration – en date du 7 janvier dernier, les représentants du personnel se sont vus présenter un projet de charte de gestion avec la volonté d'une mise en œuvre dès cette année 2013.

En l'absence de visibilité et de documents fiables, l'ensemble des organisations syndicales, à l'exception d'un syndicat affichant ouvertement son soutien, rejetèrent avec raison cette velléité ainsi que toutes idées de modifications de gestion des corps pour les SACDD et TSDD.

## Des règles de gestions catastrophiques :

Faisant fi des interrogations légitimes de **Force Ouvrière**, l'administration décida de mettre en application tant pour les mutations que pour les promotions avec la mise en place du tableau d'avancement pour les retraitables au grade supérieur (TRGS), le tableau du « principalat » étant provisoirement non retenu. Outre cette mise en place forcée, **Force Ouvrière** condamne l'absence de dialogue avec les élus.

**Force Ouvrière** avait dénoncé les aberrations évidentes à l'exemple d'agents précédemment promouvables n'entrant plus dans les critères de gestion 2013 ou encore l'obligation de la tenue de 3 postes distincts pour l'accès au dernier grade. **Force Ouvrière** condamne cette prime à la mobilité et n'aura de cesse de dénoncer ces effets pervers jusqu'à son abandon.

Afin de maintenir un déroulement de carrière sur l'ensemble de la grille du NES et ne pas impacter le nombre de promotions sur la liste d'aptitude ou le concours professionnel, **Force Ouvrière** revendique toujours une gestion hors quotta pro/pro pour des agents pouvant bénéficier du TRGS (se référer à nos

---

SN PETULTEM

MEDDTL Arche de la Défense - Colline Sud Plot I - 30 passage de l'Arche - 92055 PARIS LA DEFENSE cedex 04  
Téléphone : 01.40.81.24.20 - Télécopie : 01.40.81.24.13 - e-mail : [fo-snpetultem@i-carre.net](mailto:fo-snpetultem@i-carre.net) - site intranet : <http://fo-petultem.syndicat.i2>

SN CTT

46 rue des Petites Écuries - 75010 PARIS  
Téléphone : 05 61 58 54 12 - e-mail : [syndicat-fo-snctt.syndicats.oh.dreal-midi-pyr@i-carre.net](mailto:syndicat-fo-snctt.syndicats.oh.dreal-midi-pyr@i-carre.net)

SN PAM

DIRM-MEMN - Patrouilleur THEMIS - 22 Quai Lawton Collins - 50100 CHERBOURG Cedex  
Téléphone : 06.86.75.24.40 - e-mail : [bernard.lebaron@developpement-durable.gouv.fr](mailto:bernard.lebaron@developpement-durable.gouv.fr) - site intranet : [www.fets-fo.fr](http://www.fets-fo.fr)

déclarations préalables aux CAP des mois de juin et juillet).

### **La réunion de « travail » du mardi 3 septembre, un véritable scandale :**

Jour de la rentrée scolaire, l'administration avait choisi cette date pour annoncer aux organisations syndicales les problèmes rencontrés dans l'application de ces règles de gestion qu'elle a elle-même mis en place !

Aussi, en l'absence de ratios conséquents ou inconnus à cette heure (pour les TSDD, la tendance communiquée par la DGAFP reste à 15 % de NES1 à NES 2 et 14 % de NES 2 à NES 3 -à comparer aux 35 % et 22 % exprimés !-, 10 % de NES1 à NES 2 et 8 % de NES 2 à NES 3 estimés pour les SACDD), l'administration s'aperçoit de ses erreurs : le nombre de SACDD pouvant accéder au troisième grade (classe exceptionnelle) au titre du TRGS est supérieur au total de promotions pour l'ensemble du grade ! En d'autres mots, pas de promotion possible sur liste d'aptitude classique ou concours professionnel sans toucher à leurs répartitions... **Le retour du troc en quelque sorte...**

**C'est exactement la catastrophe annoncée par Force Ouvrière lors de la présentation de la charte !**

Le comble, l'administration demande aux différentes instances syndicales de choisir une solution de repli et cautionner ses mauvais choix...

**Pour Force Ouvrière, il est hors de question de s'associer et encore moins de collaborer dans ce contexte. L'administration est la seule coupable et responsable de cette situation, elle devra se justifier auprès de ses agents !**

### **Et demain ?**

En l'absence des ratios pour les MEDDE et METL (seules exceptions à tous les ministères qui eux les connaissent !), **Force Ouvrière** s'insurge sur les risques encourus d'une année blanche de promotions par la liste d'aptitude (perte en partie ou en totalité de l'année 2013) mais également sur les menaces quant à la tenue des concours professionnels. Pour mémoire, les ratios doivent être obligatoirement connus 3 jours avant leur déroulement (le concours à TSCDD se tiendra le 19 septembre !).

### **Les autres revendications Force Ouvrière :**

**Force Ouvrière** exige un déroulement de carrière se terminant à l'indice sommital de son corps d'appartenance pour tous les agents des deux ministères quels que soient leurs fonctions, leur âge ou encore leur situation géographique.

Pour cette dernière et dans un souci de cohésion sur l'ensemble du territoire, **Force Ouvrière** dénonce les filtres réalisés par les services harmonisateurs (DREAL, MIGT 8, DRIEA et directions d'administrations centrales...) et leur classement occulte des agents promouvables. En ce sens, Force Ouvrière réclame une gestion unique et nationale pour les corps des SACDD et TSDD sans charte de gestion.

**Enfin, Force Ouvrière déplore depuis de nombreuses années l'introversion de l'administration et exige de véritables discussions dans les futures réunions de « travail ».**